

Construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure – article 89
de la Charte - 1020545022
Arrondissement : Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 2 AOÛT 2002

Le Comité est heureux de voir ce terrain vacant enfin réoccupé. Le projet d'y construire le nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure permettra de poursuivre la consolidation de la trame urbaine à cet endroit.

Le Comité comprend également les nombreuses difficultés inhérentes au site, tant dans la maximisation de l'occupation d'un terrain à la forme inaccoutumée que dans le rétablissement d'un dialogue structurant entre un ancien secteur industriel en pleine revitalisation et le centre des affaires. De ce point de vue, la construction de ce pavillon revêt une importance stratégique pour la Ville, compte tenu des enjeux urbanistiques qui y sont reliés.

Des efforts semblent avoir été consentis afin de respecter les paramètres définis dans le plan d'ensemble adopté pour l'ensemble du site. La dernière proposition déposée présente une approche juste, notamment au niveau de l'encadrement de la rue Notre-Dame et de la promenade Albert. Par contre, le Comité est d'avis que certains problèmes doivent encore être résolus et formule donc les recommandations et commentaires qui suivent.

La question de l'implantation au coin des rues Notre-Dame et Peel demeure l'enjeu majeur. Le Comité recommande une implantation plus près du coin de ces deux artères, de manière à mieux encadrer le square Chaboillez. Cependant, il comprend que l'institution souhaite que la tour circulaire du bâtiment principal, situé sur le coin sud-ouest de la même intersection, soit visible pour un passant venant du centre de la ville et dont la vue serait partiellement oblitérée par un bâtiment aligné sur Peel. Il accepte donc le recul proposé à partir de cette artère. Il recommande toutefois une simplification de la forme du bâtiment, soit par une coupure droite du coin sud-est du bâtiment proposé, et, incidemment, l'abandon de la rotonde. Une forme plus simple favoriserait le maintien de la primauté de la rotonde du pavillon central, celle-ci devenant le point focal du campus de l'ETS. La forme simplifiée du nouveau bâtiment permettrait aussi de mieux répondre à l'utilisation prévue des espaces intérieurs.

Construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure – article 89
de la Charte - 1820545022
Arrondissement : Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 2 AOÛT 2002

Le parvis créé par ce recul devra toutefois faire l'objet d'un aménagement et d'un traitement des plus soignés de façon à ce que sa fréquentation soit invitante. Par le fait même, le Comité ne s'oppose pas à ce que le parvis soit légèrement surélevé par rapport aux rues Notre-Dame et Peel et trouve intéressante l'idée d'aménager des escaliers sur son pourtour.

Le Comité a aussi pris connaissance de la volonté des promoteurs d'intégrer l'entrée du stationnement tout juste à côté de la promenade Albert. En dépit de l'aménagement végétal proposé, le Comité craint les problèmes de circulation, de cohabitation piétons-voitures et donc de sécurité qui résulteraient de cette proximité. Il suggère ainsi de déplacer la descente du stationnement vers la rue Notre-Dame, de manière à inverser le positionnement du débarcadère de la garderie et de l'entrée du stationnement.

Il croit aussi que l'inversion du positionnement de la rampe et du débarcadère devrait être une occasion de mieux redéfinir ce coin du nouveau pavillon. Ceci pourrait être fait par l'ajout d'étages dans la portion située au-dessus du débarcadère. En plus d'ajouter une superficie de plancher, la forme du bâtiment qui en résulterait permettrait de mieux encadrer la rue Jean-D'Estrées.

Malgré des efforts évidents dans la dernière version déposée par rapport aux versions précédentes, une certaine confusion demeure dans la localisation et la hiérarchisation des entrées. La proximité de l'entrée dite « principale » et de l'entrée « secondaire » pourrait créer une certaine confusion au niveau des circulations. Le Comité recommande donc de revoir le marquage de l'entrée principale de manière à ce qu'elle soit perçue comme premier point d'accès au nouveau bâtiment. À ce sujet, la proposition d'adapter une forme plus franche pour la façade principale donnant sur la rue Peel devrait d'ailleurs faciliter une meilleure définition de cette entrée.

D'autre part, bien qu'il trouve fort important le maintien d'un accès à la promenade Albert à partir du restaurant, qui contribuera à l'animation de ce lien piétonnier, le Comité croit que la signalisation devrait être réduite. Il craint que l'entrée du restaurant à partir de la rue Peel soit perçue comme l'accès principal au bâtiment.

Construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure - article 89
de la Charte - 1020545822
Arrondissement : Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 2 AOÛT 2002

L'idée de reprendre dans le nouveau bâtiment les mêmes tons de revêtement que ceux du bâtiment principal est des plus intéressantes puisque cet agencement contribuera à créer l'esprit d'un campus de bâtiments possédant une certaine similarité. Cependant, s'il accepte l'utilisation du béton comme un des matériaux de revêtement, le Comité recommande l'utilisation de modules de béton de plus petite échelle plutôt que des panneaux de béton de grandes dimensions. Il croit qu'un tel parement fait de blocs de béton raffinera le traitement du bâtiment, tout en réduisant les coûts.

Le Comité est aussi d'avis que l'emploi d'un verre foncé ne permet pas de voir les activités qui se déroulent à l'intérieur du bâtiment, particulièrement aux abords de la promenade Albert. Il propose donc l'emploi d'un verre transparent, permettant non seulement de percevoir ce qui se passe derrière, mais aussi d'alléger l'impact du bâtiment.

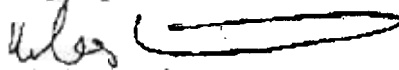
L'aménagement des espaces extérieurs devra faire l'objet d'une réflexion approfondie. Le Comité est d'avis que le prolongement des activités du bâtiment sur l'extérieur, non seulement dans le parvis au coin des rues Notre-Dame et Peel, mais aussi pour le jardin et l'entrée de la garderie, contribuera largement à donner vie au pavillon.

Le Comité croit également que les ouvertures aux étages (niveaux gymnase et salle omni-sports) du mur du côté de la promenade Albert sont en nombre insuffisant. Il recommande d'augmenter le jeu de fenêtres aux étages, ce qui permettrait par le fait même d'alléger ce mur.

Compte tenu des commentaires formulés dans le présent avis, le Comité souhaite revoir de nouveau le projet.

Enfin, le Comité mentionne qu'il souhaiterait à l'avenir pouvoir se prononcer plus tôt dans l'élaboration des projets d'une telle envergure.

Préparé par



Nicolas Lavoie
Secrétaire

Le 12 août 2002

Approuvé par :



Adrian Sheppard
Président

Le 12 août 2002